

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2018

---

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE234

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Molac et M. Daniel

-----

### ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 3, après le mot :

« , pailles »,

insérer les mots :

« , couverts, piques à steak, couvercles à verre jetable, plateaux repas, pots à glace, saladiers, boîtes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Partout dans le monde, un million de bouteilles en plastique sont achetées chaque minute. Jusqu'à 5 milliards de sacs en plastique jetables sont utilisés dans le monde chaque année. Au total, 50 % du plastique que nous utilisons est à usage unique. Chaque année, jusqu'à 13 millions de tonnes de plastique pénètrent dans nos océans, où elles étouffent les récifs coralliens et menacent la faune marine vulnérable. La quantité de plastique qui finit dans les océans est suffisante pour faire l'équivalent de quatre fois le tour de la Terre en une seule année et peut persister dans l'environnement jusqu'à 1 000 ans avant de complètement se désintégrer comme le souligne la publication d'ONU Environnement.

La pollution par le plastique engendre donc des effets nuisibles sur la terre et dans les cours d'eau en affectant la vie sauvage. Sa structure le rend difficilement dégradable et véritablement mortel à l'égard des animaux : les associations estiment à 100 000 le nombre de mammifères marins et à un million celui des oiseaux qui meurent par étranglement ou étouffement dans ces pièges à travers le monde chaque année.

Plus que jamais, la France doit se doter d'un plan ambitieux contre le plastique jetable.